



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DÉCLINAISON RÉGIONALE DE LA STRATÉGIE POUR LES AIRES PROTÉGÉES 2030

2^{ème} réunion du groupe de travail du comité régional de la biodiversité (CRB)

Le 24 septembre 2021

Sommaire

- 1. Point d'avancement de la déclinaison régionale de la stratégie pour les aires protégées**
- 2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements**
- 3. Compléments apportés au diagnostic régional**
- 4. Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional**
- 5. Calendrier**

1. Point d'avancement de la déclinaison régionale de la stratégie pour les aires protégées

La stratégie pour les aires protégées 2030 : Principes

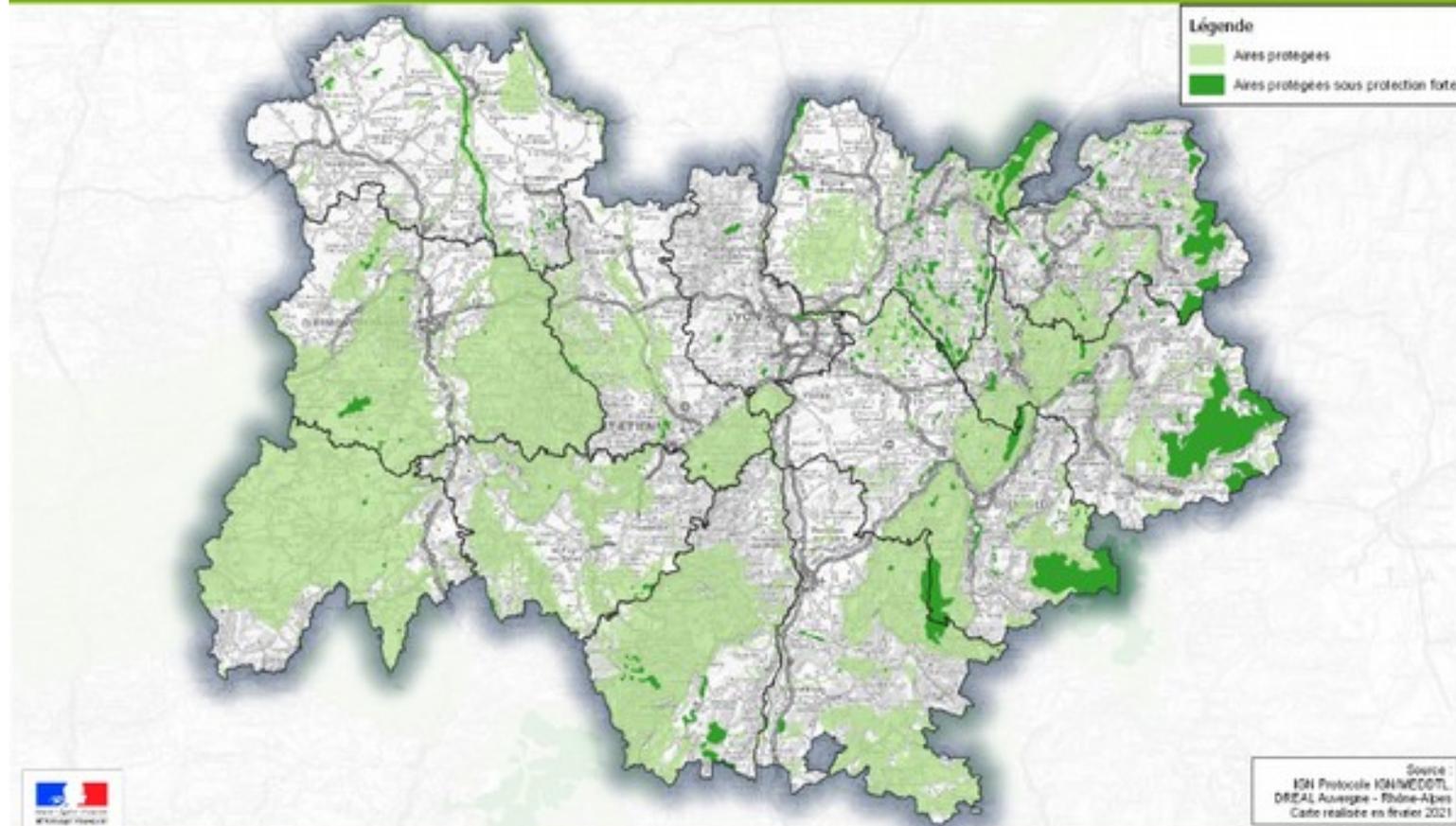
La stratégie pour les aires protégées adoptée en janvier 2021, pour 10 ans, avec son 1^{er} plan d'actions triennal

Objectifs de protéger au moins 30% du territoire national, dont un tiers (10%) sous protection forte

Une nouvelle stratégie pour répondre aux défis d'aujourd'hui

Une stratégie qui repose sur le rôle primordial des collectivités territoriales, aux côtés de l'État, pour préserver la biodiversité

Une stratégie qui n'est plus limitée aux outils réglementaires, mais sur une diversité d'outils et leurs synergies, en réponse à une diversité d'écosystèmes, d'enjeux de gestion, d'usages...



La déclinaison régionale de la SAP : Livrables

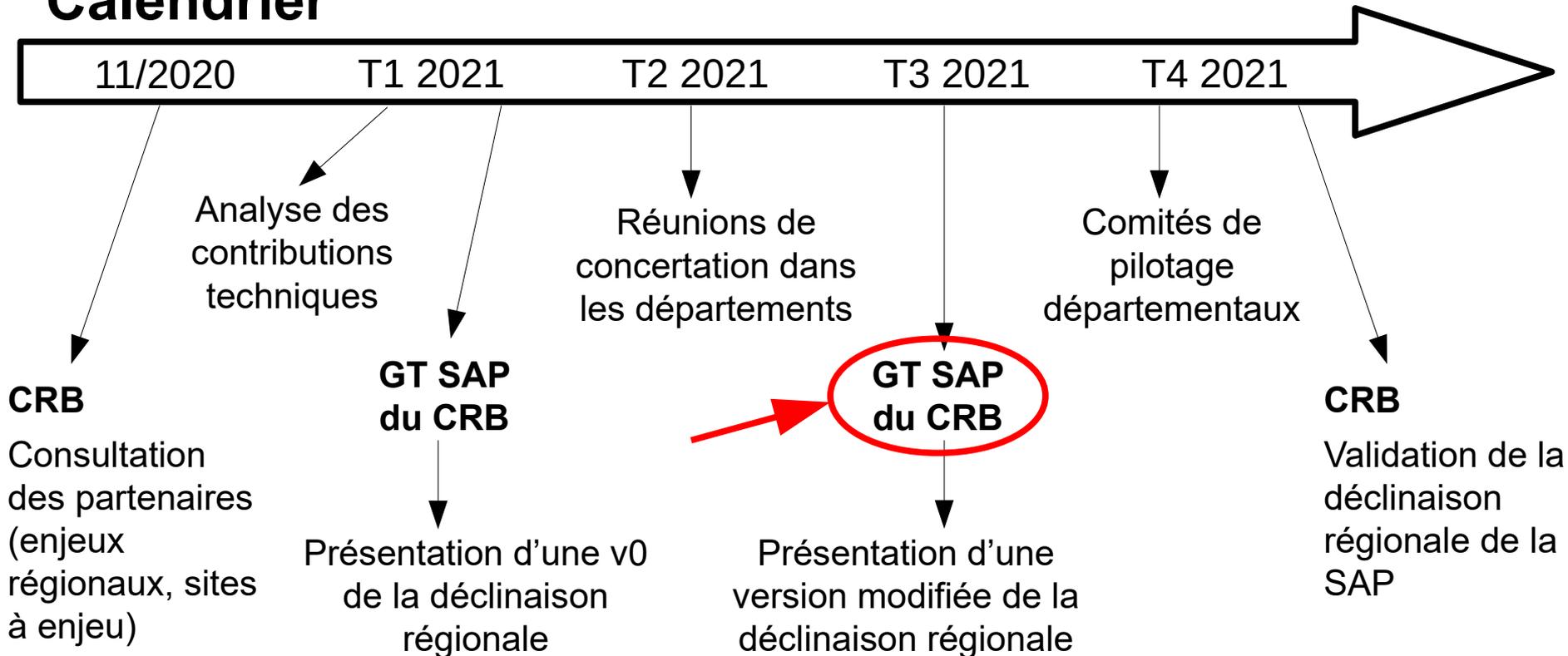
Un diagnostic régional, comprenant notamment :

- un état des lieux du réseau des aires protégées, comprenant des analyses issues des territoires
- une évaluation et une hiérarchisation des besoins de protection sur la base des enjeux de patrimoine naturel, des menaces et des outils existants

Une déclinaison régionale du plan d'actions, sur la base du plan d'actions national et du diagnostic territorial

A produire d'ici fin 2021

Calendrier



2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

Documents du dossier de séance :

- Pièce 2 : Comptes-rendus des réunions de concertation dans les départements
- Pièce 3 : Enjeux de protection des espaces naturels des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2030 (annexe du diagnostic régional)



2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

Des enjeux de protection, c'est-à-dire ? des sites ou des secteurs, plus ou moins précis, nécessitant une attention au cours des 10 prochaines années, car :

- présentant un patrimoine naturel intéressant
- subissant des pressions
- sur lesquels les outils existants, dans leur fonctionnement actuel, ne suffisent pas à atténuer ces pressions

2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

4 catégories d'enjeux (les 3 1^{ers} étant cartographiés), avec un plan d'actions associé et une priorisation 2022-2023

Types d'enjeux	Plan d'actions associé
1) Projets de protection en voie de finalisation	Finaliser ces projets durant le 1 ^{er} plan d'actions 2022-2023
2) Enjeux de protection ciblés	Mettre en place les projets de protection dès le 1 ^{er} plan d'actions
3) Enveloppes territoriales, avec un ou plusieurs types de milieux naturels	Engager un dialogue territorial, réaliser des études préalables et définir les outils les plus adaptés de façon partagée
4) Enjeux à préciser	Étudier ces enjeux au fil des plans d'actions triennaux

2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

Identifiés lors de réunions de concertation organisées dans les départements par les DDT :

- selon une approche qualitative
- à partir de contributions argumentées des partenaires
- dans un cadre partenarial large : gestionnaires d'aires protégées, CBN, collectivités territoriales, associations de protection de la nature, représentants d'utilisateurs...

2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

15 projets de protection forte en voie de finalisation, par exemples :

- APPHN des forêts alluviales de la Drôme (26)
- création de 4 réserves biologiques (15, 63, 73)
- 3 APPB de tourbières de l'Isle-Crémieu (38)

23 projets de protection sur des enjeux ciblés, par exemples :

- projets d'APPHN de la basse vallée de l'Ain (01) et des forêts alluviales du bassin du Lez (26)
- projets d'APPG (01, 15, 43)
- projet d'APPHN ou de RNN sur le Lac Pavin (63)

74 enveloppes territoriales, dont 48 dans le plan d'actions 2022-2023

28 enjeux à préciser dans le plan d'actions 2022-2023

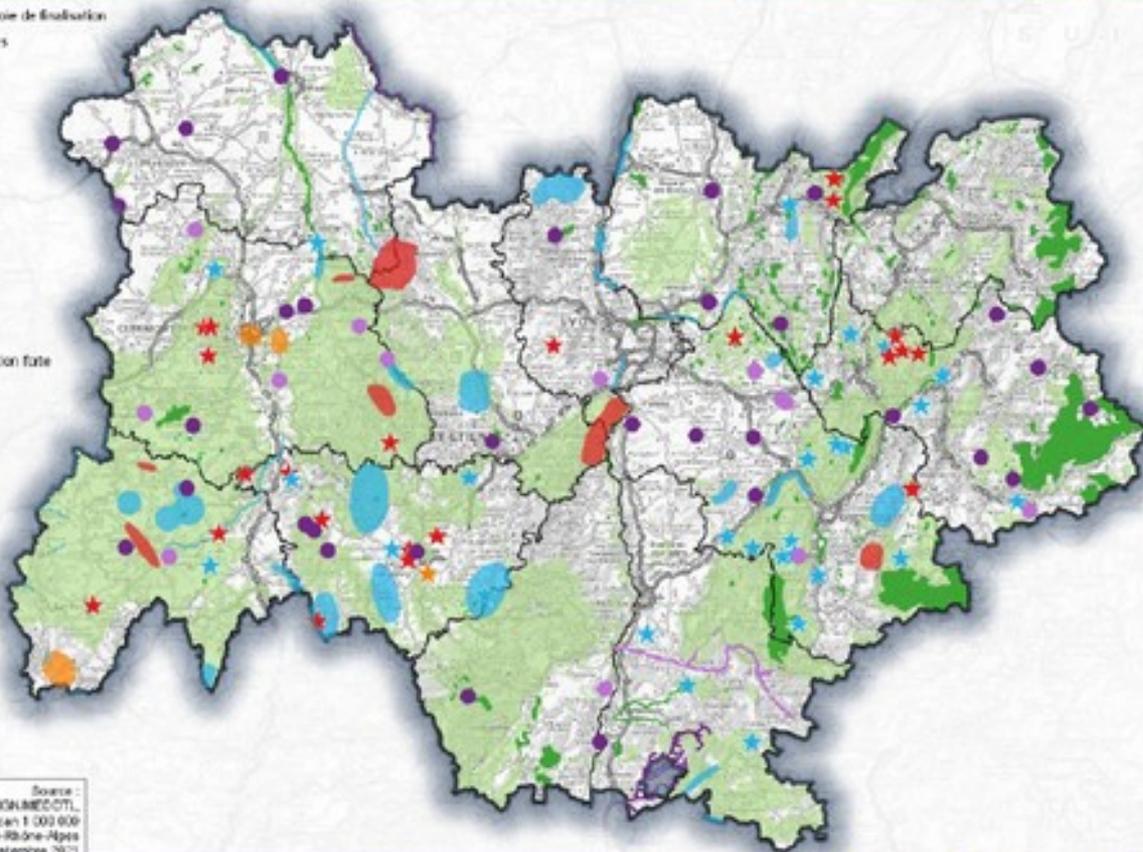
2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

Des enseignements de l'assemblage régional des enjeux :

- Prise en compte des types de milieux naturels prioritaires au niveau régional : milieux aquatiques toujours représentés dans les enjeux opérationnels vs forêts anciennes, coteaux secs et têtes de bassin devant généralement être précisés
- Sites inter-départementaux : quelques cas homogénéisés
- Niveau d'ambition : assez variable (surtout en termes de scénario tendanciel), mais au moins 3 enveloppes territoriales par département et 3 enjeux à préciser pour 22-23

2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

- A) Projets de protection en voie de finalisation
- B) Enjeux de protection ciblés
- C) Enveloppes territoriales
- Enjeux moins précis :
 - Milieux aquatiques
 - Milieux secs
 - Plusieurs types de milieux
- Enjeux définis :
 - ★ Milieux aquatiques
 - ★ Milieux secs
 - ★ Plusieurs types de milieux
- Aires protégées actuelles
- Aires protégées
- Aires protégées sous protection forte



Source :
IGN Protocole IGN M2007L
SD Topo, Scan 1:500 000
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Carte établie en septembre 2011

Echelle : 1:1 600 000

2. Bilan des enjeux de protection des espaces naturels identifiés dans les départements

Les points forts de ce chantier :

- Une approche qualitative plus simple et plus centrée sur le fonds
- Des rendus et une méthode de travail homogènes
- Des réunions constructives
- Une forte implication des DDT et des partenaires

Les limites rencontrées :

- Quelques différences entre départements (notamment liées à l'historique)
- Peu de visibilité sur les moyens de mise en œuvre
- Un calendrier assez contraint

3. Compléments apportés au diagnostic régional

Documents du dossier de séance :

- Pièce 1 : Fiches d'état des lieux quantitatif


Stratégie nationale pour les aires protégées 2030
 État des lieux des aires protégées du département de la Haute-Savoie
 Mars 2022

Cette fiche présente un état des lieux quantitatif des aires protégées du département de la Haute-Savoie. Elle est destinée à servir de base à l'élaboration d'une stratégie régionale pour les aires protégées 2030. Elle est destinée à être complétée par les données relatives à chaque aire protégée. Elle est destinée à être complétée par les données relatives à chaque aire protégée. Elle est destinée à être complétée par les données relatives à chaque aire protégée.

Synthèse : Les chiffres clés

	N° de départements	Par rapport à la moyenne régionale	Par rapport à l'objectif national
Nombre d'aires protégées	24/82 %	24,33 %	24,33 %
Nombre d'aires protégées avec protection forte	7/27 %	25,93 %	25,93 %

Les aires protégées

Une aire protégée est un espace géographique (naturel, culturel, scientifique, historique, etc.) qui est reconnu par son intérêt scientifique, artistique, historique, etc. Elle est destinée à être protégée et gérée de manière durable. Elle est destinée à être protégée et gérée de manière durable. Elle est destinée à être protégée et gérée de manière durable.

Les aires protégées sont classées en deux catégories : les aires protégées nationales et les aires protégées régionales. Les aires protégées nationales sont les aires protégées qui sont reconnues par le gouvernement français. Les aires protégées régionales sont les aires protégées qui sont reconnues par les préfets de région.

	État	Nombre dans le département	Nombre dans le département
NATURELLES	États de nature	0	0
	Aires de nature	0	0
CULTURELLES	Monuments	0	0
	États de culture	0	0

3. Compléments apportés au diagnostic régional

Fiches d'état des lieux quantitatif des aires protégées :

- Chiffres-clés
- Aires protégées : nombre et superficies
- Outils susceptibles d'être considérés comme des aires protégées (cas par cas) : nombre, superficie et superficie en dehors des aires protégées
- Liste des protections fortes (outil, nom, date, surface) et superficie des outils susceptibles d'être considérés comme des protections fortes
- Jeu de cartes

Des fiches complétées par l'état des lieux qualitatif dans la « v0 » du diagnostic régional, à partir des contributions des partenaires

3. Compléments apportés au diagnostic régional

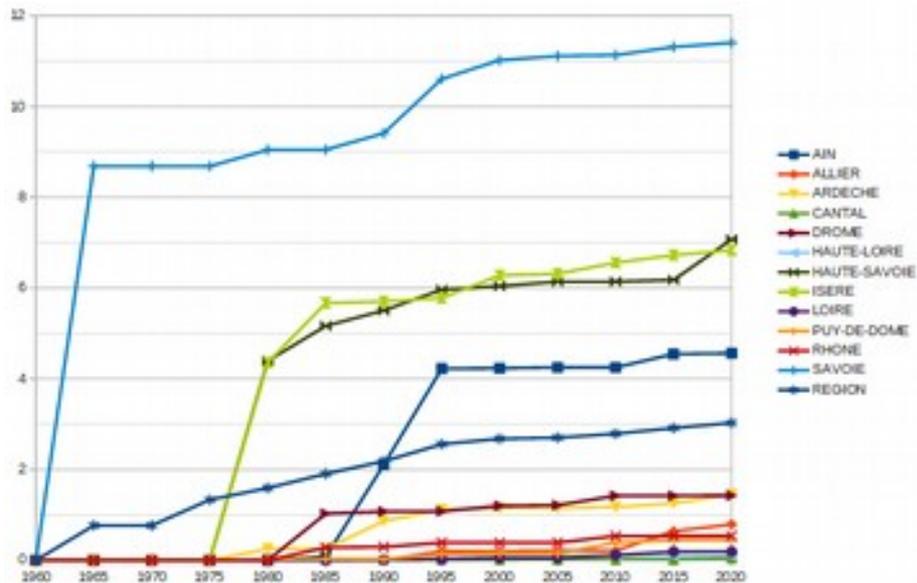
Quelques chiffres-clés à retenir au niveau régional (mars 2021) :

- 25.640 km² de la région « protégés », soit **36,22 %**
- Les outils susceptibles d'être considérés comme des aires protégées (cas par cas) représentent en tout **2,22 %** de la région (en dehors du réseau d'aires protégées)
- 2.143,7 km² de la région sous protection forte, soit **3,03 %**
- Les outils susceptibles d'être considérés comme des aires protégées (cas par cas) représentent en tout **0,12 %** de la région

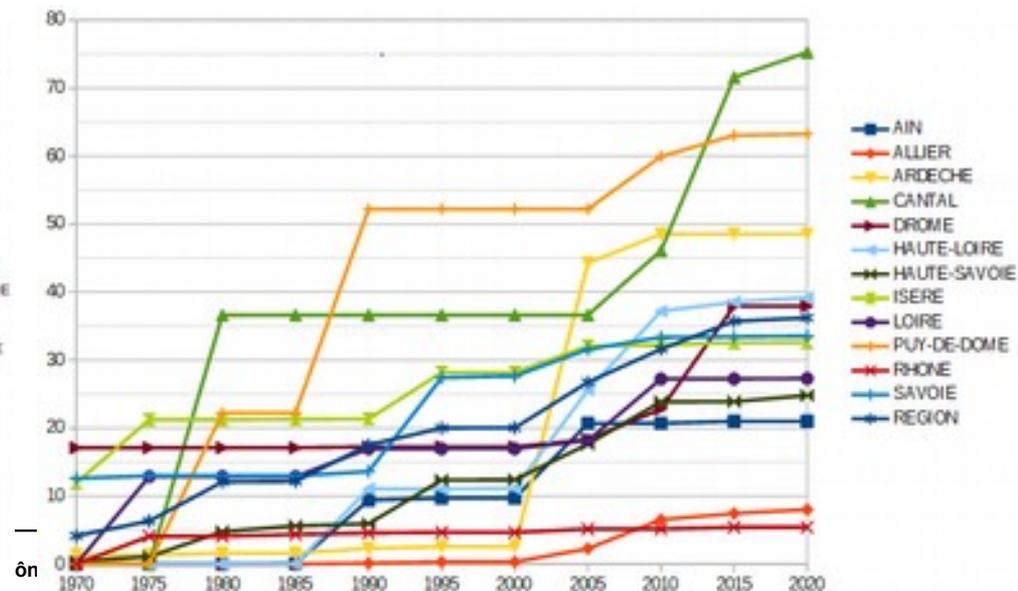
3. Compléments apportés au diagnostic régional

Un 1^{er} travail de représentation de l'évolution historique

Protections fortes



Aires protégées



4. Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional



Documents du dossier de séance :

- Pièce 4 : Version « v1 » du plan d'actions régional
- Pièce 5 : Note sur l'animation relative à la définition des actions transversales de niveau régional



4. Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional

Un plan d'actions en 3 parties :

- Actions relatives au renforcement du réseau actuel d'aires protégées : sur la base des enjeux de protection identifiés (mise en place de protections et dialogues dans les territoires)
- **Actions transversales**, dont l'objet est de faciliter la mise en œuvre de la SAP dans les territoires et préparer les plans d'actions suivants
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre

4. Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional

Des actions transversales qui nécessitent d'être précisés : proposition d'un cycle de réunions techniques avec les partenaires :

- Opérateurs des pôles flore-habitats, invertébrés et vertébrés (03/09)
- PNR (14/09)
- CEN (point le 06/09, puis réunion à programmer)
- Réseau des gestionnaires de réserves naturelles (27/10)
- Groupes de travail d'animateurs Natura 2000 (14/10) et de PNA (20/10)

4. Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional

Concernant les aires protégées :

Synergies :

- état des lieux des complémentarités
- comment réaliser cet état des lieux ?

Communication :

- Quels besoins, vus des partenaires ? (dé-diaboliser les protections fortes, montrer des exemples de synergies, expliquer les outils...) pour quelles cibles ?

4. **Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional**

Concernant les aires protégées :

Documents d'urbanisme :

- quels besoins ? état des lieux, ligne de conduite ?

Leviers sur certains outils ?

- pour renforcer l'attractivité des ORE, faciliter la protection foncière, soutenir le réseau FRENE...

4. **Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional**

Concernant l'amélioration des connaissances :

Prise en compte du changement climatique :

- quels leviers dans le plan d'actions SAP ?

Zones « blanches » de connaissance :

- identifier ces zones « blanches »
- engager des programmes d'inventaires

4. **Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional**

Concernant les gestionnaires :

Animation de réseaux :

- quels besoins ? vers des réseaux décloisonnés ?

Monde de la recherche :

- comment faciliter et pérenniser les partenariats

Formation

4. **Projet de plan d'actions : échange sur les actions transversales de niveau régional**

Concernant les partenariats :

Des bilatérales régulières avec certains partenaires, au niveau départemental :

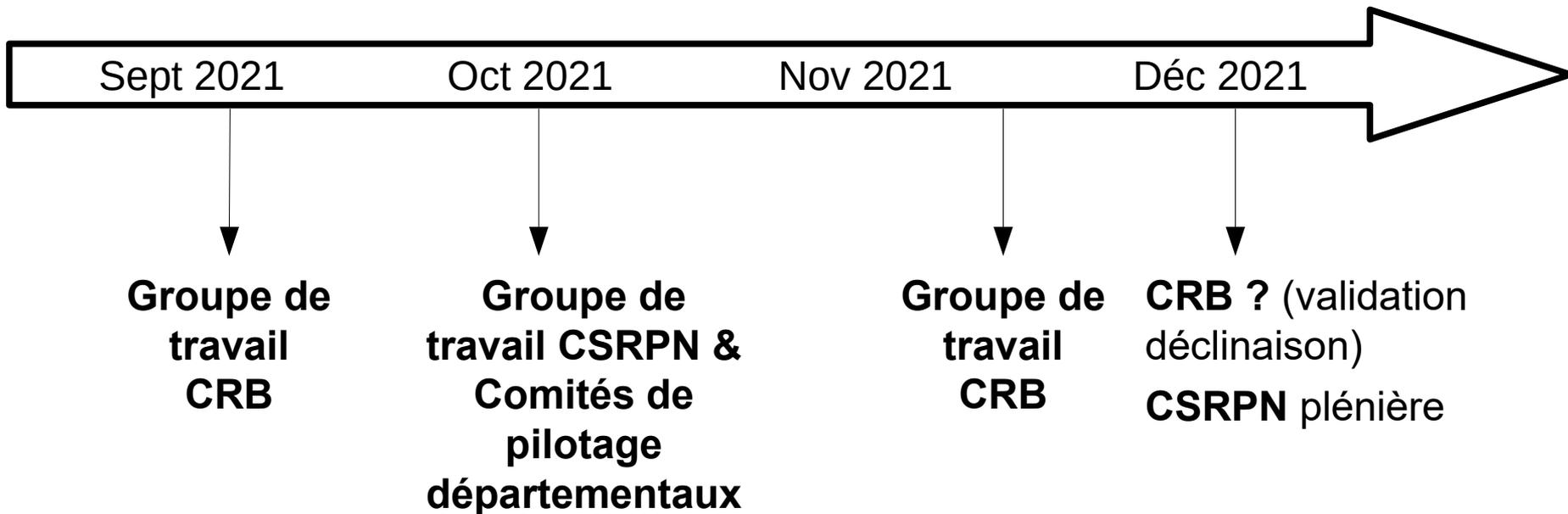
- CD, CEN, PNR ?

Appropriation des aires protégées par les acteurs de l'eau

- échanges sur les complémentarités des politiques eau/biodiversité (aux niveaux bassin, région, département, SAGE, GEMAPI)
- interventions dans les réseaux respectifs ? séminaires ?

5. Calendrier

5. Calendrier



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Service Eau, Hydroélectricité, Nature

Pôle de la Politique de la Nature

Adresse : 7 Rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex
Tél : 04 73 43 16 00

Siège : 69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



FIN